



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 4372 du 1^{er} juillet 2026 des honorables Députés Monsieur David Wagner et Monsieur Marc Baum.

1. Madame la Ministre dispose-t-elle de données officielles, collectées par le ministère de la Santé, la CNS ou les établissements hospitaliers eux-mêmes, sur l'évolution du nombre de passages aux urgences lors des épisodes de canicule de ces dernières années ? Si de telles données n'existent pas, Madame la Ministre envisage-t-elle la mise en place d'un dispositif de collecte systématique ?

Les données sont disponibles pour la canicule de fin juin. Pour les détails, je me permets de renvoyer les honorables députés à la réponse à la question parlementaire 4340. Le système de collecte des données est digitalisé pour deux hôpitaux et sera étendu rapidement à l'ensemble des hôpitaux avec service d'urgence (moyennant le système de transmission informatisé désigné par « RASSUR »).

2. Madame la Ministre dispose-t-elle d'un état des lieux de l'exposition thermique des bâtiments hospitaliers luxembourgeois (isolation, climatisation, protections solaires etc.) ? Un tel diagnostic a-t-il été réalisé ou est-il prévu ?

L'épisode de canicule a mis en évidence la nécessité de renforcer davantage la résilience des infrastructures hospitalières face aux épisodes de chaleur extrême, notamment en matière de confort thermique des bâtiments dans l'intérêt des patients et du personnel.

À la suite de ce retour d'expérience, un état des lieux est actuellement réalisé par la Direction de la santé en concertation avec les établissements hospitaliers afin d'identifier les besoins les plus urgents et de mettre en place, à court terme, les mesures nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil des patients et de travail des professionnels (équipements de refroidissement, protections solaires, etc.). En parallèle, un travail de fond est en cours afin d'évaluer les adaptations structurelles qui devront être intégrées à moyen et à long terme. Cette démarche vise à renforcer durablement la résilience des infrastructures hospitalières face aux effets du changement climatique et à orienter les investissements futurs.

Les conclusions de ce travail permettront de disposer d'une vue globale de la situation et d'orienter les investissements nécessaires pour renforcer la résilience des bâtiments hospitaliers.

3. Pourquoi le ministère de la Santé et la CNS ne figurent-ils pas parmi les acteurs identifiés dans le plan national d'adaptation au changement climatique pour la mise en œuvre de la rénovation thermique des établissements hospitaliers ?

Le Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit le renforcement de la résilience des infrastructures critiques, y compris celles du secteur de la santé. Il précise que la coordination des questions liées à la protection des infrastructures critiques relève du Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN), qui agit en coordination avec les ministères, administrations et services de l'État compétents.



Ainsi la santé humaine constitue l'un des 17 domaines d'action de la stratégie et du plan d'action. À ce titre, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S) est directement concerné par la mise en œuvre des mesures relevant de ce domaine, en collaboration avec les établissements de santé et les autres acteurs compétents.

Dès lors, si la responsabilité de la protection des infrastructures critiques est coordonnée par le ministère d'État et le HCPN, le M3S et la Direction de la santé participent pleinement, dans le cadre de leurs compétences respectives, à la mise en œuvre des mesures d'adaptation et de résilience du secteur de la santé face aux effets du changement climatique

4. Un calendrier précis est-il prévu pour la rénovation thermique des hôpitaux publics et conventionnés au Luxembourg ? Si oui, sur quel horizon temporel et avec quel budget ?

Les différentes options en vue de solutions à moyen et long terme ainsi que les modalités de leur mise en œuvre font l'objet d'échanges avec tous les établissements hospitaliers, qui seront amenés à mener les analyses approfondies nécessaires au regard de leurs spécificités et de leur organisation. À ce stade, aucun calendrier précis n'a été arrêté.

5. Quelles mesures de protection immédiates (adaptation des horaires, pauses, hydratation, équipements de rafraîchissement mobiles, etc.) sont actuellement recommandées ou imposées au personnel hospitalier lors des épisodes caniculaires ? Ces mesures sont-elles harmonisées entre établissements ou laissées à la discrétion de chaque direction ?

Les établissements hospitaliers disposent de plans internes leur permettant d'adapter leur organisation lors d'épisodes de fortes chaleurs, en tenant compte de leurs contraintes opérationnelles et des spécificités de leurs infrastructures.

À court terme, les mesures mises en œuvre visent notamment à assurer une hydratation régulière des patients et des professionnels, à améliorer les conditions thermiques des locaux par le recours, lorsque nécessaire, à des équipements de rafraîchissement mobiles, ainsi qu'à adapter l'organisation des activités lorsque les conditions le justifient.

À la suite de l'épisode caniculaire récent, un retour d'expérience est mené avec les établissements hospitaliers afin d'identifier les bonnes pratiques, d'évaluer les besoins complémentaires et de renforcer la coordination des mesures de prévention. Les modalités opérationnelles relèvent actuellement de la responsabilité des directions hospitalières, en fonction de leur organisation et de leurs infrastructures respectives.

6. Madame la Ministre a-t-elle été saisie de signalements, par les directions d'établissements, les délégations du personnel ou les syndicats, concernant des conditions de travail dégradées liées à la chaleur durant le récent épisode caniculaire ?

Le M3S a été informé, par les établissements hospitaliers, des difficultés rencontrées lors du récent épisode caniculaire, en particulier des contraintes liées aux températures élevées dans certains bâtiments. À ce titre, des échanges réguliers ont été menés avec les directions des établissements concernés.



Tout au long de cet épisode, une collaboration étroite a été maintenue entre la Direction de la santé et les établissements hospitaliers afin de suivre l'évolution de la situation, d'identifier les difficultés rencontrées et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la continuité des soins, assurer la sécurité des patients et préserver les meilleures conditions possibles pour les professionnels de santé.

7. Madame la Ministre estime-t-elle que les effectifs actuels des établissements hospitaliers sont suffisants pour absorber le double effet des canicules (hausse de la charge, baisse de la capacité) ? Des dispositifs de renfort temporaire (mobilisation de personnel supplémentaire, recours à des réserves, adaptation des plannings) sont-ils prévus pour les périodes de canicule, et le cas échéant, comment sont-ils déclenchés ?

Les établissements hospitaliers ont adapté leurs effectifs en fonction de l'évolution de la situation. Des renforts ont été mobilisés dans plusieurs hôpitaux, notamment par le rappel de personnel, la réorganisation des équipes et le renforcement des services les plus sollicités. L'ampleur de ces adaptations a varié d'un établissement à l'autre en fonction des besoins. Tous les établissements ont pu adapter leurs ressources afin d'assurer la continuité de la prise en charge des patients tout au long de l'épisode caniculaire.

8. Madame la Ministre envisage-t-elle d'intégrer des obligations spécifiques de résilience climatique dans les normes de construction et d'agrément applicables aux établissements hospitaliers ?

Une analyse des enseignements tirés des récents épisodes de chaleur extrême est en cours afin d'identifier les aspects qui devraient être pris en compte dans le cadre de l'adaptation des infrastructures hospitalières aux effets du changement climatique.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'intégrer, dans la mesure du possible, les enjeux liés à la résilience climatique dans la conception des futurs projets de construction et de rénovation des établissements hospitaliers. L'objectif est de renforcer la capacité des infrastructures hospitalières à faire face aux évolutions climatiques, notamment en matière de confort thermique, de performance énergétique et de continuité des activités de soins.

Les modalités concrètes d'une éventuelle intégration d'exigences spécifiques dans les normes de construction et d'agrément feront l'objet d'une réflexion approfondie, en concertation avec les acteurs concernés.

Luxembourg, le 27 juillet 2026

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez